



ARRÊTÉ N° 171/2025

Circulation interdite Sauf Riverains Interdiction de stationner Rue des Hortensias Du 27 au 31 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise PAILLARDON TP en date du 16 octobre 2025 d'interdire la circulation et le stationnement rue des Hortensias pour des travaux sur les réseaux assainissement et eaux pluviales.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur les réseaux assainissement et eaux pluviales, la circulation sera interdite sauf riverains ainsi que le stationnement au droit du chantier rue des Hortensias du 27 au 31 octobre 2025.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise PAILLARDON TP.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise PAILLARDON TP.

Fait à QUÉVERT, le 16/10/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 18 octobre 2025